

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX



E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 19 juin 2025 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 12 juin 2025
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 27 juin 2025
Suffrages exprimés	13	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Sylvie AREAS, Mme Maria OREAS

POUVOIRS :

M. Patrice BOUCAU à M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Maria OREA à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Adhésion à l'association CERENUT (Centre Ressources Nutrition Nouvelle Aquitaine) et approbation de l'accord cadre d'adhésion afférent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L. 123-6,

Vu l'accord cadre de l'adhésion à CERENUT, présenté en annexe.

Considérant l'intérêt de prendre en considération l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des résidents accueillis dans les EHPAD dont le CCAS de Dax a la charge,

Considérant que l'association « Centre Ressources Nutrition Nouvelle Aquitaine » propose d'accompagner les Etablissements médico-sociaux dans la mise en place d'une politique nutritionnelle favorable,

Considérant que pour bénéficier des prestations proposées par l'association « Centre Ressources Nutrition Nouvelle Aquitaine », il est nécessaire au préalable d'adhérer à cette association.

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,

Article 1 : approuve l'adhésion du CCAS à l'association CERENUT, au niveau 2, au profit des EHPAD Alex LIZAL et Gaston LARRIEU.

Article 2 : approuve le paiement de la cotisation annuelle afférente, qui s'élève à un montant de 160 € pour l'année 2025.

Article 3 : approuve les termes de l'accord-cadre d'adhésion à l'association CERENUT, tel qu'annexé.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer cet accord-cadre ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »